

Lundi 27 juillet 2020

## - NOTE AUX RÉDACTIONS -

[INFO TRAVAUX]

### Aménagement de la RD 1 Communes de Craywick et Loon-Plage

A compter du mardi 4 août 2020 et pour une durée d'1 mois (sous réserve des conditions climatiques et des aléas de chantier), le Département procédera à l'aménagement de la RD 1 dite Route des Planches à Craywick entre le giratoire dit d'Eurofret (carrefour entre la RD1 et la RN316), et le Pont de la Reine.

LES TRAVAUX COMPRENNENT :

- La création d'une voie de tourne à gauche sécurisant les accès à au parking poids lourds DK Trucks ;
- Le renforcement de la chaussée ;
- Le rétablissement hydraulique ;
- La reprise du marquage au sol ;
- La modification de la signalisation verticale.

#### Organisation des travaux

Les travaux seront réalisés sous route barrée.

Une déviation sera mise en place, dans les deux sens de circulation, invitant les usagers à emprunter la RN 316 et la RD 940 - rue Charles de Gaulle - à Loon-Plage.

**Le parking poids-lourds DK Trucks sera fermé du mardi 4 août au vendredi 21 août matin.**

L'accès à l'entreprise SGM s'effectuera via l'itinéraire de déviation.

#### Montant des travaux

455 000 euros TTC

Ces travaux sont cofinancés à hauteur de 270 000 euros par le Département du Nord. La Communauté Urbaine de Dunkerque et VLB Group (parking DK Trucks) financent les 185 000 euros restants à part égale. *Pour cette opération, le Département a sollicité une demande de financement auprès des autorités britanniques, au titre des projets visant à améliorer les conditions d'attente probable des Poids lourds avant leur passage en Angleterre suite au Brexit.*

#### Mise en place d'une clause d'insertion

Les entreprises chargées de la réalisation du chantier contribueront à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi à concurrence de 91 heures.



Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBT en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.